



Paris, le 11 mai 2009

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Mme Jacqueline ANDRÉ
Présidente de la CPS
Caisse de Prévoyance Sociale
SAINT-PIERRE

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 15 39
TELECOPIE
01 40 63 15 40
ADRESSE ELECTRONIQUE
agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

Madame la Présidente,

Bientôt s'appliquera dans l'Archipel la prime de 100 euros pour les plus bas revenus - votée sous le nom de « RSTA » - et mise en place par la loi de finances rectificative qui vient d'être adoptée à l'Assemblée Nationale. Nous avons évoqué ensemble ce sujet lors de la dernière réunion du Conseil des Élus, à l'occasion de la visioconférence avec Matignon le 30 avril dernier.

Pour ma part, je tenais à vous réaffirmer que je demeure à votre entière disposition pour mener toute action complémentaire qui serait nécessaire afin que la CPS soit en mesure d'appliquer concrètement à Saint-Pierre-et-Miquelon ce « RSTA », dans les plus brefs délais.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, l'expression de ma meilleure considération.

Annick Girardin